

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize le huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire

## **Etai(ent) présent(s) :**

M. ANTIER Patrick, M. BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme BROTIER Madeleine, M. FOUGERAT Christian, M.GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme TAILLEFER Anne, M.VACHON Bernard

**Procuration(s) :** M.GIMON à M.BERTEAUD, Mme BODET à M.FOUGERAT

**Etai(ent) absent(s) :** Mme GEMMO Colette, M.JARRY David

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme BODET, M.JARRY David, M.GIMON

**Secrétaire de Séance** : Mme ROUBY Annie

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 a été adopté

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire apporte des précisions sur les interrogations formulées par Mrs.JARRY et VACHON relatives à la convention pour la tenue des séances de cinéma dans la salle des fêtes et aux normes PMR concernant la porte d'accès à l'arrière de la salle des fêtes.

Une délibération prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2015 a autorisé la signature de la convention pour la mise en place des séances de cinéma.

La porte d'accès à la salle des fêtes est bien conforme aux normes en vigueur pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire donne la parole aux représentants de l'association Fest'O Pineau qui présentent leur projet pour l'édition 2016. La manifestation se déroulera les 14 et 15 mai.

L'association sollicite une subvention municipale de 1 500 €uros.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **1. Subvention à l'association Fest'O Pineau**

La commission culture propose d'attribuer une subvention de 1 000 €uros.

Mrs GIRAUDEAU et VACHON estiment qu'au regard de l'ampleur de la manifestation et de ce qu'elle apporte comme notoriété à la commune, il pourrait être accordé une subvention de 1 500 €uros.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce par un vote à bulletin secret pour 1 000 ou 1 500 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association Fest'O Pineau une subvention de 1 500 €uros.

Vote :

Pour	9	
Contre	4	
Abstention		

### **2. Révision des loyers communaux**

Monsieur le Maire expose que comme il est stipulé dans les baux de locations, les logements et locaux ci-dessous désignés, le loyer est révisable chaque année à échéance sur la base de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre.

En conséquence, il est proposé d'appliquer les augmentations suivantes :

Location	Ancien loyer	Indice	Nouveau loyer	Indice	Variation €	Variation %
Rez de chaussée	383.35€	125.29	383.32€	125.28	- 0.03€	- 0.01
1 <sup>ère</sup> droite	410.21 €	125.29	410.18 €	125.28	- 0.03€	- 0.01
1 <sup>ère</sup> gauche	374.52 €	125.29	374.49 €	125.28	- 0.03€	- 0.01
2 <sup>ème</sup> droite	267.07 €	125.29	267.05 €	125.28	- 0.02€	- 0.01
2 <sup>ème</sup> gauche	379.32 €	125.29	379.29 €	125.28	- 0.03€	- 0.01
Local Pompiers	151.60€	125.29	151.59 €	125.28	- 0.01€	- 0.01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les augmentations ci-dessus.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

### 3. Autorisation de solliciter le Président de la CDA pour intervention du service travaux sur le projet de réfection du Centre de loisirs.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement du service travaux de la CDA de Saintes et le soutien qu'il peut apporter à la commune en matière de montage de projet, de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage. Il demande au Conseil de l'autoriser à solliciter le service travaux afin d'accompagner la commune dans le projet de rénovation du Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le service travaux de la CDA de Saintes.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

### 4. Décision d'adhérer au Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de renouveler l'adhésion de la commune au G.D.F. de Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de renouveler l'adhésion pour l'année 2016.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

### 5. Avenant à la convention ACTE avec la Sous-Préfecture dans le cadre de la dématérialisation des budgets.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la dématérialisation il convient de signer un avenant à la convention ACTE liant la commune à la Sous-Préfecture afin de permettre la poursuite de la dématérialisation des actes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

**6. Décision de faire réaliser une étude de faisabilité sur le projet d'aménagement du terrain acquis des Consorts BOUDET.**

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision. Il est proposé de demander au service des Domaines de réaliser une estimation de la valeur vénale de l'immeuble du 8 à Huit.

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire estimer ce bâtiment.

**7. Acquisition d'un barnum**

Mme ROUBY présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un barnum qui servira lors des manifestations municipales et qui pourra, sous certaines conditions, être mis à disposition des associations de la commune.

L'acquisition d'un barnum de plus de 50 m<sup>2</sup> impliquerait des normes de sécurité et des contrôles contraignants et coûteux, il est donc proposé d'acquérir 2 barnums de 5m par 8m qui permettront de bénéficier d'une plus grande surface d'exposition couverte. Le coût de ces 2 barnums est de 6 516 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les 2 barnums pour un coût TTC de 6 516 €.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

**8. Emprunt travaux boulevard Goulebenèze**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de voirie du boulevard Goulebenèze vont débiter courant mars. Il convient donc de solliciter les organismes bancaires afin de réaliser un emprunt permettant de financer la part communale des travaux réalisés par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les organismes bancaires afin d'obtenir des offres de prêt.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

**9. Validation du règlement et du formulaire pour l'utilisation du panneau électronique d'information.**

Ce point sera débattu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Les documents vont être transmis par courriel à tous les élus sauf M.VACHON qui les retirera en mairie.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

***Finance***

M.GIRAUDEAU informe que la commission se réunira le 25 février à 17h afin de préparer le budget primitif 2016.

***Voirie***

M.ANTIER informe que la commission voirie se rendra au village de chez Bouyer

***Bâtiment***

Le projet de réaménagement du logement de la Poste pour accueillir la M.A.M. (Maison d'assistants Maternels) est en attente de l'avis du médecin de P.M.I. (Protection Maternelle et infantile)

***Personnel***

Mme BROTIER informe que la commission se réunira prochainement.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- L'association « Cultur'ailles » organisera une descente de caisses à savon le 18 juin ainsi qu'une manifestation pour la fête de la musique.

L'association remet à la commune un diplôme décerné par AFMTéléthon pour sa participation à l'édition 2015.

- Lotissement « Les Plantes du Dessus » : le coût estimatif du m<sup>2</sup> établi par le syndicat de la voirie est d'environ 41.50€.

**La séance est levée à 20 heures.**